

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 11 octobre 2022 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- **10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

30 - Administration et finances

BUDGET - BUDGET DE FONCTIONNEMENT / PDI

Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 513 800\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

1223035013

30.02 Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal. 1223035012

70 - Autres sujets

- **70.01** Période de questions du public
- **70.02** Levée de la séance



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2022/10/11 18:00

	Dossier # : 1223035013
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs, Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 513 800\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.
513 800\$ des surplus d'arr	octionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de condissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la écutif de la Ville de Montréal.
Signé par Christianne CYF	RENNE Le 2022-09-30 12:20
Signataire :	Christianne CYRENNE
	directeur(-trice) - arrondissement LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1223035013

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs, Division Ressources

financières matérielles et informatiques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement,

affecter un montant de 513 800\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité

exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 11 octobre 2022 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 200434 Adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 537 600\$ des surplus de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le budget de 2023 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Il a également tenu compte des ajustements récurent depuis quelques années. Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 45 172 900\$ et est financé par un transfert central de 36 751 400\$, une taxation locale de 6 337 900\$, des revenus de 1 569 800\$ et une affectation des surplus d'arrondissement de 513 800\$

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2022	2023
Transferts centraux	35 902 200	36 751 400
Taxation locale	5 233 600	6 337 900
Revenus	1 539 000	1 569 800
Affectation des surplus arrondissement	1 537 600	513 800
Total	44 212 400	45 172 900
Dépenses de l'arrondissement		
Rémunération	27 296 800	28 325 900
Transport et communication	662 800	648 100
Services professionnels, techniques et autres	6 018 100	5 974 200
Location, entretien et réparation	3 421 400	3 568 500
Biens non durables	3 916 600	3 696 300
Biens durables	215 100	272 300
Contributions à des organismes	980 900	997 000
Charges inter unités	52 200	52 200
Autres objets	1 648 500	1 638 400
Total	44 212 400	45 172 900

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle publie et affiche un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget.

L'adoption du budget lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a publié l'avis public sur le site Internet de la ville de Montréal et de l'arrondissement de LaSalle le 22 septembre 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 11 octobre 2022 à 18 h. Adoption du règlement de la taxe locale, le 7 novembre 2022 lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE Conseillère en gestion des ressources

RESPONSABLE DU DOSSIER

financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-30

Pierre DUPUIS Directeur RCGSA



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.02

2022/10/11 18:00



	Dossier # : 1223035012	
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs, Division Ressources financières_matérielles et informatiques	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement	
Projet :	-	
Objet :	Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023, 2024, 2025 et de 2026 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.	
Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023, 2024, 2025 et de 2026 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.		
Signé par Christianne CYR	RENNE Le 2022-10-04 13:10	
Signataire :	Christianne CYRENNE	

directeur(-trice) - arrondissement LaSalle , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1223035012

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs, Division Ressources

financières matérielles et informatiques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver le programme décennal d'immobilisations de

l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023, 2024, 2025 et de 2026 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Mantréal.

de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations .

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme des immobilisation par son conseil d'arrondissement.

L'Administration municipale a fixé, dans le cadre du programme d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 56 020 000\$, soit 9 832 000\$ pour 2023, 5 132 000\$ pour 2024 et 5 132 000\$ pour 2025 et de 5 132 000\$ par année pour les années 2026 a 2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 200330 - Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2022, 2023, 2024 et de 2025 à 2031 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 a 2032, selon le tableau suivant:

Programme de Programme de Programme de Programme de réfection du réfection parcs réfection de Description réfection TOTAL Bâtiment au 13 et piscines routière bâtiments Strathyre Projet 34 210 55 700 56 700 58 800 4 700 000 2 023 1 000 000 2 132 000 2 000 000 9 832 000 2 024 1 000 000 2 132 000 2 000 000 5 132 000 2 000 000 1 000 000 5 132 000 2 0 2 5 2 132 000 2 026 1 000 000 2 132 000 2 000 000 5 132 000 2 027 1 000 000 2 132 000 2 000 000 5 132 000

2 028	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 029	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 030	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 031	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
2 032	1 000 000	2 132 000	2 000 000		5 132 000
TOTAL	10 000 000	21 320 000	20 000 000	4 700 000	56 020 000

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2023-2032 prévoit des investissements nets de 56 020 000\$, dont 9 832 000\$ en 2023.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2023 -2024-2025 et 2026 a 2032 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption du PDI, lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié sur le site Internet de la ville de Montréal de l'arrondissement de LaSalle le 2022

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 11 octobre 2022 a 18 heures

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'inter	vention		
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2022-10-04	

Louise POITRAS-TOUCHETTE Conseillère en gestion des ressources financières

Lyne LAMBERT C/D Ressources financières